

## **La Turquie supprime le droit antidumping sur le coton américain**

Depuis le 16 avril 2021, le droit antidumping mis en place par la Turquie à la suite d'une requête des producteurs nationaux de coton est éliminé. Toutefois, avec le régime du perfectionnement actif, une partie des importations américaines étaient exceptées de ce droit.

En vigueur depuis 5 ans, quel a été l'impact de ce tarif sur les importations de coton américain en Turquie et son élimination va-t-elle faire un appel d'air pour davantage de coton américain ? Le département américain de l'Agriculture (USDA) observe qu'avant l'enquête puis la mise en place de ce droit (ndlr le 16 avril 2016), la part de marché des Etats-Unis en Turquie était de 57% en 2012/13. Cette part est tombée à 36% en 2015/16 principalement en raison de l'incertitude qui a suivi le début de l'enquête antidumping, observe l'USDA. Mais, les importations de coton américain ont rebondi pour atteindre une part de marché jusqu'à 48% en 2016/17 pour ensuite décliner jusqu'à tomber à 22%.

Des pertes de marché consécutives à une concurrence accrue du Brésil et de la Grèce, et en particulier le Brésil qui a dépassé les Etats-Unis, grâce à une qualité accrue et une plus grande compétitivité par rapport au coton américain. L'USDA estime que le coton brésilien restera leader en 2020/21 mais selon des sources commerciales, la part de marché des Etats-Unis devrait augmenter de quelques points de pourcentage pour atteindre entre 40 et 45% en 2021/22.